



Bruxelles, le 27 juillet 2011
UECBV Réf: 1.245

AEMB – Bureau – Réunion du 13 juillet 2011 – Compte rendu

Le Bureau de l'AEMB s'est réuni à Bruxelles le 13 juillet 2011 sous la présidence de M. Kingma.

PARTICIPANTS

AEMB: M. De Haan, M. Dodds, M. R. Doyle, M. Focant, M. Jouant, M. Kingma, M. Proust, M. Spellman, M. Tenèze, M. Wright
Excusés: M. Diaz Alvarez, M. Rousseau
Secrétariat: M. Mériaux, M. Noga

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du compte-rendu de la [réunion du 29 avril 2011](#)
3. Constatation des prix de marché :
 - 3.1. Présentation par la fédération française ;
 - 3.2. Echange de vues sur le régime des relevés des prix de marché et de leur publication en vigueur dans les autres États membres.
4. Bien-être des animaux en cours de transport :
 - 4.1. Présentation de l'étude d'impact du règlement (CE) n° 1/2005 ;
 - 4.2. Echange de vues sur l'impact des mesures interprétatives allemandes et néerlandaises en matière de l'espace disponible au-delà de la tête de l'animal pendant le transport ;
 - 4.3. Rapport d'étape relatif à un guide de bonne pratique du transport des bovins destinés à l'abattage (évaluation de l'aptitude au transport).
5. Information sur la consultation des experts nationaux et des opérateurs économiques sur l'avenir de la production bovine en Europe.
6. Information sur le projet de programme de l'assemblée générale de 2012. Fixation d'un thème.
7. Confirmation de la date de la prochaine réunion (28 novembre 2011, Eineth, Irlande. Thème : traitement des eaux usées).
8. Divers.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé après l'ajout d'un point sous les questions diverses.

2. Adoption du compte-rendu de la [réunion du 29 avril 2011](#)

Le compte rendu est adopté. L'adoption a été précédée par deux questions posées par la délégation néerlandaise :

- Quel est le mode de fixation de la cotisation annuelle ?
Réponse (après vérification des statuts) :
 - L'Assemblée générale fixe un montant forfaitaire par délégué. Au titre de l'année 2011, le montant forfaitaire est fixé à 863 euros.
 - Chaque pays a droit à un délégué par tranche de 500.000 animaux commercialisés annuellement sur ses marchés (article XI des statuts).
- Le nombre de délégués est-il plafonné ?
Réponse : les statuts stipulent un nombre minimal (un délégué par pays) et un nombre maximal (six délégués par pays) [article XI, 3^{ème} alinéa].
Dès lors, au titre de l'année 2011, la cotisation :
 - minimale s'élève à 863 euros ;
 - maximale s'élève à 5.177 euros.

Le Bureau décide d'inscrire le mode de fixation de la cotisation annuelle des membres de l'AEMB à l'ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2011.

3. Constatation des prix de marché

3.1. Présentation par la fédération française

La délégation française explique que des motivations budgétaires ont incité les autorités de son pays à réviser le système de constatation et de diffusion des prix de marché dans les secteurs bovin et ovin.

Le système pré-révision reposait sur deux réseaux : le réseau des entreprises et le réseau des marchés aux bestiaux.

Le projet de révision excluait le réseau des marchés aux bestiaux, en dépit de la fiabilité et de l'utilité des informations qu'il prodigue à la filière.

Une série de démarches, coordonnées par l'interprofession, a obtenu une modification de ce projet.

De ce fait, le système révisé sera en place à l'automne prochain et fera appel aux deux mêmes réseaux mais réformés :

- le réseau des entreprises sera soumis à un contrôle étatique, au même titre que le second réseau ;
- le réseau des marchés simplifiera et actualisera les grilles de cotation et réorganisera la collecte des prix, en vue d'en améliorer la crédibilité.

3.2. Echange de vues sur le régime des relevés des prix de marché et de leur publication en vigueur dans les autres États membres

Dans les Etats membres autres que la France, les marchés aux bestiaux participent à la publication et à la diffusion des prix de marché.

Dans le cas des marchés de gré à gré (Belgique, Pays-Bas), une commission de cotation collecte les données qui sont ensuite publiées. Elles sont la référence des éleveurs pour la vente de leurs animaux, quel que soit le circuit de commercialisation.

Dans le cas des marchés aux enchères, tous les prix sont transmis informatiquement aux autorités compétentes qui les publient (Royaume-Uni), ou sont disponibles immédiatement après la vente et diffusés hebdomadairement (Irlande). Ils sont la référence des éleveurs.

4. Bien-être des animaux en cours de transport

4.1. Présentation de l'étude d'impact du règlement (CE) n° 1/2005

Le représentant du secrétariat de l'UECBV fait une [présentation](#) de l'état de la question et déclare que les résultats de l'étude, ainsi que l'avis scientifique de l'EFSA ([lien](#)) seront utilisés par les services de la Commission de l'UE dans le rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Le rapport portera sur l'impact du règlement (CE) no. 1/2005 sur le bien-être des animaux transportés et sur les flux commerciaux d'animaux vivants dans la Communauté élargie. Il sera publié en septembre 2011. Le représentant de l'UECBV poursuit en soulignant les principales conclusions et recommandations de l'étude :

- Les sanctions liées à la mise en œuvre et aux transgressions devraient être harmonisées et la communication entre les États membres devraient être améliorée.
- Les guides de bonnes pratiques devraient être encouragés, en particulier si initiés par les opérateurs de la production d'animaux vivants et de transport. La conformité est susceptible d'être plus grande si l'initiative vient des organisations elles-mêmes.

Le représentant du secrétariat de l'UECBV conclut qu'à la lumière du rapport à venir et des discussions et contributions prévues du Parlement européen, des États membres et des parties prenantes, la Commission examinera les actions appropriées pour résoudre tout problème identifié.

4.2. Echange de vues sur l'impact des mesures interprétatives allemandes et néerlandaises en matière de l'espace disponible au-delà de la tête de l'animal pendant le transport

Le représentant de l'UECBV introduit ce point en faisant une courte [présentation](#). Il souligne le fait que les autorités néerlandaises ont l'intention d'exiger une hauteur sous plafond de 25cm minimum au-dessus de la tête pour le transport des bovins de plus d'un an, destinés à l'abattage, quelle que soit la destination : territoire des Pays-Bas ou d'un autre Etat membre. Par contre l'Allemagne appliquera des exigences semblables seulement pour les transports commençant et finissant sur son territoire.

Le président déclare que les discussions sur les exigences pour d'autres espèces et catégories (par exemple, animaux destinés à l'engraissement) n'ont pas encore commencé aux Pays-Bas, mais ce n'est qu'une question de temps.

Les participants échangent des vues sur les différents types de camions à deux étages opérant dans leur pays, qui seront autorisés / non-autorisés à transporter des animaux.

Tous les participants confirment que l'impact de ces exigences obère significativement le coût du transport.

Le représentant de l'UECBV mentionne que les opérateurs danois ont saisi la Cour européenne de justice en raison des normes nationales danoises concernant les densités de chargement. Les débats au sein de la Cour européenne de justice sont prévus au mois de septembre 2011 et la décision est attendue au cours du premier trimestre de 2012.

4.3. Rapport d'étape relatif à un guide de bonne pratique du transport des bovins destinés à l'abattage (évaluation de l'aptitude au transport)

Le représentant du secrétariat de l'UECBV fait une brève [présentation](#) du guide. Il précise que la prochaine étape est sa présentation à la réunion du Comité permanent de la chaîne alimentaire, section de la santé animale et du bien-être des animaux (septembre 2011).

Le représentant irlandais déclare qu'il est contre un tel guide à cause des photographies qui peuvent être utilisées contre les éleveurs et les opérateurs de transport. Il conclut que les ONG de protection des animaux utilisent tous les moyens possibles afin d'arrêter les activités de transport et qu'ils se servent de l'industrie en vue d'atteindre leurs objectifs.

Le représentant de l'UECBV déclare que les photographies du guide ont été modifiées à plusieurs reprises afin de modérer les illustrations d'animaux inaptes au transport. Il considère que les illustrations sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du guide par les opérateurs économiques. Il ajoute que ces photographies sont disponibles sur la toile et que les ONG de protection des animaux n'ont pas besoin du guide afin de militer contre le transport.

Il y a beaucoup de pression du public et du Parlement européen sur la question du transport. L'industrie et le secteur des transports ont besoin de démontrer leurs initiatives visant l'amélioration du bien-être des animaux transportés. Il conclut sur la pertinence de coopérer avec les ONG de protection des animaux modérées, au lieu de lutter contre les plus extrêmes demain.

Le représentant français déclare qu'en France un guide semblable n'a pas eu d'impact sur le secteur (il a été diffusé seulement aux opérateurs de transport).

5. Information sur la consultation des experts nationaux et des opérateurs économiques sur l'avenir de la production bovine en Europe

Le secrétaire général de l'UECBV :

- décrit la situation et les perspectives du marché de la viande bovine. Les principales caractéristiques sont :
 - des prix relativement élevés ;
 - des coûts de production qui plombent la marge des éleveurs ;
 - un commerce extérieur excédentaire grâce au dynamisme des exportations.
- analyse la crise qui frappe la filière bovine européenne dont les principales causes sont les coûts de production élevés et la perte de compétitivité ;
- informe le Bureau des conclusions majeures du groupe de réflexion convoqué par les services de la Commission de l'UE sur instruction du commissaire. Ce dernier en fera un rapport au Conseil des ministres de l'agriculture du 19 juillet 2011.

Plusieurs questions sont posées à propos de la concurrence des viandes autres que bovine, des prochaines propositions législatives de la Commission de l'UE relatives à la réforme de la PAC, du budget agricole.

6. Information sur le projet de programme de l'assemblée générale de 2012. Fixation d'un thème.

La délégation britannique confirme les dates des 17, 18 et 19 mai, ainsi que le lieu : Cumbria, Lake District (aéroport le plus proche : Manchester). Elle regrette que les dates ne répondent pas aux souhaits de la fédération française. Leur choix a été dicté par les contraintes du calendrier britannique et des disponibilités hôtelières.

La délégation britannique décrit le programme provisoire :

- 17 mai :
 - arrivée ;
 - éventuellement visite d'un marché aux bestiaux (7h00/15h00) en fonction du nombre d'inscrits ;
- 18 mai :
 - visites d'un marché et d'élevages ;
- 19 mai :
 - matinée : visite d'un marché ;
 - après-midi : réunion du Bureau / assemblée générale ;
 - soirée : dîner de gala.

Ultérieurement, le Bureau déterminera le thème principal de l'assemblée générale.

Dans l'immédiat, les membres suggèrent des thèmes en vue de la sélection finale :

- les mesures de lutte contre le changement climatique et leur impact sur l'élevage ;
- l'identification électronique des bovins ;
- la réforme de la PAC et l'évolution du régime des primes ;
- le contrôle et l'éradication des maladies – impact sur l'activité des marchés aux bestiaux ;
- la commercialisation des denrées alimentaires par les marchés : atouts, défis (forum des différentes structures de marchés : marchés aux bestiaux, marchés de gros alimentaires, marchés de poisson aux enchères, marchés de fruits et de légumes, marché de fleurs aux enchères, etc.). L'objectif est de réunir les marchés physiques en vue d'un échange d'expérience et de bâtir leur avenir.

7. Confirmation de la date de la prochaine réunion (28 novembre 2011, Eineth, Irlande. Thème : traitement des eaux usées).

Le Bureau confirme :

- la date et le lieu de la prochaine réunion (28 novembre 2011 à Eineth, Irlande – Shanon airport) ;
- l'objet cardinal de la réunion, à savoir le recyclage des eaux usées par les marchés aux bestiaux.

A cet égard, après avis favorable de la délégation irlandaise, le Bureau approuve la suggestion de la délégation britannique d'inviter d'une part un fournisseur d'équipement de recyclage des eaux usées et, d'autre part, le directeur d'un

marché britannique ayant installé cet équipement. La délégation irlandaise conviera également quelques directeurs de marché et fournisseurs d'équipement.

Le Bureau approuve également l'inscription des questions suivantes à l'ordre du jour :

- la prévalence et le contrôle de la maladie bovine « PSOROPTES » dans les différents Etats membres ;
- l'identification électronique des bovins (proposition de la Commission de l'UE) ;
- la procédure décisionnelle communautaire ;
- la finalisation du programme de l'assemblée générale ;
- le mode de calcul de la cotisation annuelle.

8. Divers

La délégation britannique interroge le secrétariat sur les groupes consultatifs et la participation de l'AEMB.

En réponse, le secrétariat précise que :

- les groupes consultatifs agricoles sont soit horizontaux et structurés par thème (PAC, développement rural, promotion, qualité), soit sectoriels et structurés par produits (viande bovine, viande ovine, viande porcine, fruits et légumes, produits laitiers, etc.) ;
- le groupe consultatif de la législation vétérinaire est horizontal et se décline soit en sections (santé animale, sécurité biologique) soit en groupes de travail thématiques (bien-être des animaux en cours de transport).

L'UECBV participe aux réunions des groupes consultatifs soit directement soit indirectement, via une organisation européenne de branche à laquelle elle adhère contre paiement d'une cotisation (CELCAA – Comité européen de liaison du commerce agro-alimentaire).

Le Bureau de l'AEMB souhaite que l'AEMB participe aux réunions des groupes consultatifs toutes les fois que ses intérêts sont concernés. L'exemple de l'identification électronique bovine est mentionné.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôt la réunion.

Prochaine réunion : le lundi 28 novembre 2011.